Les figures royales dans le *Dolopathos*

Le *Dolopathos*[1] en prose latine du moine lorrain Jean de Hauteseille[2] comme sa traduction en octosyllabes français par Herbert[3] mettent en scène sept rois et un empereur. On se limitera à la présentation des personnages de l'histoire-cadre. Posons quelques repères chronologiques :

Le *Dolopathos* de Jean de Hauteseille est antérieur à 1213.

Le *Dolopathos* d'Herbert est composé autour de 1223 ; il est dédicacé à Louis VIII[4].

1223, c'est l'année de l'avènement de Louis VIII, à la mort de son père Philippe II. Philippe, on le sait, a caressé pendant tout son long règne un rêve impérial : il s'est dit *Auguste* ; il a épousé en premières noces Isabelle de Hainaut, qu'on disait descendre en ligne directe du dernier empereur carolingien[5]. Il a ignoré la prétendue suzeraineté des empereurs germaniques. Il n'a pas accepté, au temporel, celle du pape. Il a agrandi son domaine et

1 — *Johannis de Alta Silva Dolopathos sive de rege et septem sapientibus*, éd. par Alfons Hilka, Heidelberg 1913.

2 — L'abbaye cistercienne de Hauteseille se trouve près de Nancy.

3 — Herbert, *Le Roman de Dolopathos*, publié par J.-L. Leclanche, Champion (*CFMA* n°124-6, 1997).

4 — Voy. Leclanche, « La Dédicace d'Herbert... » dans *Romania* 111, 1990, p. 563-569. Il n'est pas indifférent que le prince Louis ait suscité d'autres dédicaces d'œuvres qui contiennent des panégyriques du roi Philippe, son père ; sur le *Carolinus* de Gilles de Paris et sur la *Philippide* de Guillaume le Breton, successeur de Rigord pour continuer les *Gesta Philippi Augusti*, toutes œuvres qu'Herbert a probablement connues, voy. Yves Lefèvre, *« L'Image du roi [Philippe Auguste] chez les poètes »*, dans *Mélanges de littérature du Moyen Âge*, Bordeaux, éd. Bière 1991.

5 — Voy. Charles Petit-Dutaillis, *La Vie et le règne de Louis VIII (1887-1226)*, Paris, Lie Émile Bouillon, 1894, p. 12-13.

s'est infiltré par le jeu d'hommages personnels jusqu'en Lorraine, terre d'Empire. Il a étendu sa justice et sa souveraineté sur ses arrière-vassaux, il a confié des charges à des roturiers, a favorisé les bourgeois et s'est entouré de légistes. Il a évité d'entrer en conflit aigu avec l'Église. Son fils Louis, doux, obéissant, pieux, lettré, l'a secondé et s'est illustré sur les champs de bataille.

La longue crise de la réforme grégorienne est désormais apaisée. Elle s'est conclue par un compromis qui a laissé l'Empire affaibli et la papauté renforcée. La monarchie française en a tiré profit.

Le *Dolopathos* est né et a été lu essentiellement en Lorraine[6], où l'on parle de plus en plus le français, où l'on a le regard tourné vers le trône de France. Selon toute probabilité c'est en Lorraine aussi qu'il a été *enromancé*. Ce que je voudrais montrer, c'est qu'en dédicaçant sa traduction à « Louis, fils du roi de France Philippe » Herbert a délibérément détourné le sens de l'œuvre de Jean pour que le lecteur, en premier lieu le dédicataire, se livre à une lecture interprétative. Quelques retouches au texte de Jean, à la faveur de cette modernisation linguistique et stylistique qu'est une traduction, ont souligné l'intention d'Herbert.

Quelles sont les figures royales dans le conte cadre ? comment y sont représentés les rapports entre les pouvoirs ?

La trame de l'histoire-cadre est fondée sur la généalogie[7], l'enfance et la conversion du héros messianique Lucimien, fils de Dolopathos, roi de Sicile, contemporain du Christ, et sur l'avènement du Christianisme « d'état » en Occident. Lucimien a été l'élève de Virgile, à Rome. À son retour en Sicile, accusé à tort par la reine, sa marâtre, de lui avoir fait violence, il est condamné par son propre père au bûcher. L'intervention successive des sept sages de Rome permet de repousser de jour en jour l'exécution, puis l'arrivée de Virgile fait apparaître la Vérité.

6 — Il n'est pas inutile de souligner que le mouvement grégorien avait été déclenché par un ancien prélat de Toul (Léon IX, 1055) et qu'il a été en grande partie conduit par des Lorrains : Étienne IX (1057-58), alias Frédéric de Lorraine ; le cardinal Humbert de Moyenmoutier, vedette de la Curie sous Nicolas II (1061) ; l'évêque Hermann de Metz sera entre 1076 et 1081 le correspondant de Grégoire VII.

7 — Voy. Yasmina Fœhr-Jannsens, *Le temps des Fables. Le Roman des Sept sages ou l'autre voie du roman*, Paris, Champion, 1994.

Le roi Dolopathos est d'ascendance troyenne ; il est roi de Sicile, fief héréditaire qu'il a repris, tout jeune encore, de l'empereur Auguste, envers qui il est d'une fidélité sans faille ; il gouverne fort bien, écoute les sages conseillers[8] (v. 161) ; excelle en *chevalerie* (v. 186), ce qui lui vaut d'être craint[9] des rois et princes d'alentour, lesquels recherchent son alliance ; il est bon et généreux pour ses sujets soumis (v. 195), protège les veuves (v. 201) et assiste les pauvres (v. 202) ; il est sans pitié pour les « orgueilleux » (v. 206), pour les voleurs et autres brigands (v. 219). À la fin de son règne, c'était l'image de Philippe Auguste que donnaient ses panégyristes.

Le règne de Dolopathos se présente donc comme un âge d'or que pourrait illustrer la fresque siennoise d'Ambrogio Lorenzetti *Gli effetti del buon governo*. L'ordre et la paix régnaient, assurant une prospérité générale. L'absence d'activité guerrière[10] rendait inutiles les tournois, et les jeunes gens s'amusaient, « faisaient l'amour pas la guerre », tandis que les vieux passaient leur temps à papoter. L'amour que ses sujets et vassaux éprouvent pour lui est constaté par l'enquêteur[11] qu'Auguste envoie en Sicile après les accusations calomnieuses que les félons ont portées contre Dolopathos.

Dolopathos délègue l'administration du pays à douze hommes sages, « des sénateurs » auxquels il confie des pouvoirs juridictionnels[12]. Même si l'on sait qu'une telle institution se réfère au modèle carolingien popularisé par les chansons de geste, ainsi qu'au modèle arthurien et, par delà, peut-être, aux

8 — ... contrairement au roi immature du conte inséré *Senex*, qui n'écoutait que les jeunes gens de son âge.

9 — Y. Fœhr-Janssens décèle une intention critique dans l'évocation de la violence dont fait preuve Dolopathos envers les félons. C'est faire, selon moi, peu de cas de la réalité et de la mentalité du temps : le doux Louis VIII lui-même, comme le note Charles Petit-Dutaillis, *La Vie et le règne de Louis VIII (1887-1226)*, Paris, Lie Bouillon, 1894, a été l'auteur, dans la guerre, de violences caractérisées.

10 — Comme un personnage arturien, le roi finit par réagir : voyant que cette existence amollit ses chevaliers, il organise un *bohord*. Cet épisode, qui est déjà chez Jean de Haute Seille, paraît inutile et contradictoire. La représentation trifonctionnelle de la société est cependant contraignante : si l'aristocratie n'a plus à combattre, ou même si, faute d'exercice, elle prend le risque de n'être plus en mesure de remplir sa fonction guerrière, sa condition, ses privilèges, son existence même, deviennent des anomalies dans le peuple de Dieu.

11 — Sur la procédure d'enquête, mise en place sous Philippe Auguste, voy. J.-F. Lemarignier, *La France médiévale. Institutions et société*. Paris, A. Colin 1970, p. 353.

12 — Voy. Herbert v. 285-90 ; Hilka 6, 11. On ignore la date précise de la création de la Cour des pairs sous cette forme, sous laquelle elle n'apparaît qu'en 1216 pour la première fois : six *laïques* — trois comtes, trois ducs —, six *prélats* — trois comtes-évêques, deux ducs-évêques, un duc-archevêque. Jean peut ne l'avoir pas connue.

douze apôtres, l'allusion à l'organisation nouvelle de la Cour des pairs est probable chez Herbert.

Enfin le roi Dolopathos honore les dieux, leur fait d'importantes offrandes et fait bâtir de nombreux sanctuaires. Ce roi est laïc. La piété qui lui est reconnue est dans la logique d'une présentation orientée de telle sorte que les trois fonctions fondamentales : religion, guerre, prospérité, apparaissent comme garanties par le roi. L'empereur Auguste, tel qu'il est évoqué dès l'entrée en matière du récit et tel qu'il sera présenté lors de « l'affaire des barons félons », est un « super-roi », le suzerain temporel qui dispose de la suprême *potestas,* laquelle est ensuite, par sa volonté, déléguée à des rois. En ces temps certes contemporains de la prédication de Jésus mais antérieurs à l'avènement du Christianisme en tant qu'institution, l'*auctoritas* suprême, de fait, est détenue par Virgile, dont le prestige est immense et incontesté : on peut y voir une préfiguration pré-chrétienne de la fonction du Pape, en tant que suzerain de la clergie (*philosophia* dans le texte latin). Il parle aux rois sans prosternation préalable (v. 10234 : *roi ne roïne ne salue*). Son autorité est si grande qu'il libère Lucimien « sans en demander la permission [au roi] car son prestige et son pouvoir sont immenses »[13].

Quand il interpelle Dolopathos (v. 10260) et blâme les conseillers de sa Cour pour avoir mal *dit le droit,* il est à la limite de l'insolence : « Il avisa les juges qui avaient condamné le jeune garçon : "Quelle folie vous a pris de prononcer une telle condamnation ? [...] Quel crime odieux que de l'avoir condamné à mort ! Quelle cruauté de votre part ! Quelle injustice ! Honte à qui vous approuverait !"[14] » Or s'il est quelqu'un qui peut parler avec autorité aux rois et aux empereurs, à l'époque de Jean et d'Herbert, c'est bien le Pape !

*
* *

La référence à la monarchie française est plus précise lorsque Herbert mentionne les attributs et les marques de la royauté et/ou de la dignité impériale :

13 — V. 10242-3 : *C'onques congiet n'an demandi ; / Grant graice et grant pooir avoit.*

14 — V. 11262ss : *Les jugeor devant lui vit / Ke l'anfant avoient jugiet, / Et dist : « Fuistes vos anraigiet / Ke vos teil jugemans feïstes ? / [...] Trop feïstes grant fellonnie / Cant vos lou jugestes a mort ; / Honte li feïstes et tort. / Honis soit ki vos an seit greit.*

Dolopathos s'avance à cheval à la rencontre de son fils qui revient de Rome. Pour le décrire, Herbert amplifie le texte de Jean :

> Il chevache conme **Fransois**[15] 2957
> sor un grant cheval provensois.
> N'avoit an l'**ampire** de Rome
> nul ke si bien semblest prodonme,

Et plus loin : ...

> De riche **popre** a or cosue 2963
> fut la robe k'il ot vestue,

Plus loin encore :

> El chief corone **emperial**[16], 2967
> et s'ot seinte espee roial
> pendant a son flanc senestrier,

Chacun sait que l'adjectif *emperial*, lorsqu'il qualifie des objets, signifie tout simplement « magnifique ». Mais ici l'accumulation de termes qui se réfèrent à la dignité impériale ne saurait être fortuite : même l'expression « chevaucher comme un Français, à la française », si banale soit-elle, devient prégnante et ne peut que renvoyer au roi de France ! Je rappelle que Philippe Auguste, pour son sacre, en 1179, avait fait refaire une « couronne de Charlemagne », et peut-être même aussi l'épée *Joyeuse*. Ce qui est certain c'est que, hormis la pourpre, les autres traits sont absents du texte de Jean correspondant au passage cité.

Les marques rituelles du pouvoir royal :

Dolopathos avait obtenu le service de nombreux seigneurs dès sa jeunesse[17].

Après que l'empereur l'a affranchi du tribut qu'il lui payait auparavant et lui a concédé ceux des autres princes de Sicile, ses

15 — L'expression est banale ; mais n'y a-t-il pas un clin d'œil d'Herbert dans ce recours à l'anachronisme ?

16 — C'est la même rime qu'a utilisée Herbert en présentant l'empereur Auguste aux v. 638ss : *Desuis un fauldestuel* ***roial*** */ Cover d'un* ***popre ampereal*** */ Cist Cesar...*

17 — V. 175ss : *Li roi, li prince et li barons / Des terres qui sont environ / Le doutoient en teil meniere / Ke par servixe et par proierre, / Per riches dons et par avoir / Voloient tuit s'amor avoir.*

voisins, il fait renouveler serments et hommages[18]. Une fois couronné, Lucimien reçoit à son tour l'hommage et la foi :

> Lucimïens fut coroneiz. 11381
> Molt fut servis et anoreiz ;
> petit et grant tuit lou servoient,
> homaige et fauteit li faisoient.

La légitimité

C'est, d'abord, la naissance qui assure la légitimité ; dès sa naissance Dolopathos est considéré comme roi :

> uns rois fut neiz, molt nobles hons, 143
> qui Dalopathos ot a nom.

Il a hérité sa terre de son père[19], et par la suite il l'a reprise d'Auguste[20]. Il veut un héritier, pour la lui transmettre[21].

Les rois de France, depuis les Carolingiens, ont cherché à rendre leur couronne héréditaire ; d'où la coutume de faire couronner l'héritier du vivant du père. Philippe Auguste s'est dispensé d'associer Louis à sa couronne, même s'il l'a étroitement associé à sa politique, parce que le principe d'hérédité est désormais acquis.

Au-delà de l'héritage, la lignée tire sa légitimité de son « ancienneté » ; l'origine troyenne est ce qu'il y a de plus prestigieux. Même si ni Herbert ni Jean[22] ne nomment le fondateur de la lignée, on sait à quoi s'en tenir quand on apprend que

> ... de Troies fut ces parenteiz. 146

Les rois de France sont rattachés à une souche troyenne par la légende de Marcomiris, qui remonte au pseudo-Frédégaire. Cette légende a un parfum de propagande ; elle est bien connue à la fin du XII^e^ siècle, au moins dans la société cléricale et le

18 — V. 1017ss : *Kant il ont lou seiel veüt, / Tuit li rendirent lor treüt, / Bonemant sui home devindrent / Et de lui lor terre reprirent, / Et dient ke verr lui feroient / Cant c'a Cesar faire devoient.*

19 — V. 3347ss : *Onke ne fui maiteilz de guere ; / Muelz ai maintenue ma terre / Ke mes peires ne la maintint, / Et plus an tien je k'il ne tint, / Et se fui il de grant possance, / Riches et de grant sapïence.*

20 — V. 154ss : *Son roiame et sa signorie, / Sa fort terre et sa grant honor / Prist del roi Cezar son signor.*

21 — V. 1087ss : *Molt par avrai lou cors dolant / Ce son avoir n'ont sui anfant,/ son roiaume et sa signorie.*

22 — Hilka 4,5 : *ex Troianorum sanguine deriuatus.*

public cultivé, et elle vient d'être brillamment exploitée, à l'époque de Jean, par l'auteur du *Partonopeus de Blois*[23]. Les prétentions impériales des Capétiens, notamment de Philippe Auguste, y trouvaient leur compte.

Cependant il est bon de renforcer le prestige du lignage, de lui donner « un coup de jeune », grâce à une alliance matrimoniale ; Dolopathos épouse la nièce d'Auguste, qui sera la mère de Lucimien : « César [...] lui dit : "Je veux vous donner pour femme une belle et noble dame. Son père était le roi Agrippa, quant à sa mère c'était ma propre sœur"[24] ». L'arrière-plan capétien est évident, déjà peut-être pour Jean, mais à coup sûr pour Herbert, puisque la mère de Louis VIII, Isabelle de Hainaut, passait pour l'héritière de la lignée du dernier carolingien.

Une fois couronné, le nouveau roi Lucimien reçoit lui aussi l'hommage et le serment de fidélité des vassaux de son père[25].

Il n'est pas question de quoi que ce soit qui puisse préfigurer l'onction du *sacre*. C'est qu'en effet les gens d'Église, moines comme Jean, clercs comme Herbert, véhiculent le point de vue de la papauté, lequel ne varie pas depuis Grégoire VII, à savoir que **les rois n'ont pas de fonction sacerdotale**, ce qui ôte son sens au sacre.

S'agissant de l'exercice du pouvoir, pour des raisons internes au roman, mais qui rejoignent heureusement la réalité du pouvoir capétien, tout tourne autour du pouvoir judiciaire[26].

La description idyllique du *buongoverno* de Dolopathos[27] est significative : la prospérité est conditionnée par la paix civile ; or la paix ne peut être assurée sans l'exercice de la justice. Je ne vais pas m'attarder sur le rapport étymologique bien connu, et rappelé par Y. Fœhr-Janssens, ***rex/rectus***[28]. Je note seulement

23 — Anthime Fourrier, *Le courant réaliste dans le roman courtois...*, le date d'environ 1184. La légende remonte au Pseudo-Frédégaire, et par delà — selon M. Joris, que je remercie pour les renseignements qu'il m'a aimablement fournis — elle est en germe dans l'œuvre de Dictys.

24 — V. 874ss : *Cesar lou rueve aparillier / Et dist : « Je vos wel doneir feme / Jentis et belle et haute dame. / Agrippa li rois fut ces peires, / Ma suer germainne fut sa meire.*

25 — V. 11381ss : *Lucimiens fut coroneiz. / Molt fut servis et anoreiz ; / Petit et grant tuit lou servoient, / Homaige et fauteit li faisoient.*

26 — La nécessité d'établir un *ordre juste* est un thème majeur de la politique de Grégoire VII. *Cf.* Jean Chélini, *Histoire religieuse de l'occident médiéval*, p. 229.

27 — Ce bon gouvernement est certes un *topos*. Mais pour Herbert, et peut être déjà pour Jean, l'allusion au règne de Philippe Auguste est évidente. Le Dolopathos qui se fait bâtir Palerme rappelle le Philippe Auguste bâtisseur qui agrandit Paris et favorise l'édification de cathédrales. On relève aussi que parmi les « crimes » que les barons calomniateurs imputent à Dolopathos figure le fait qu'il confie des charges à des « serfs » : or on connaît la pratique de Philippe, qui s'entourait de conseillers roturiers, ce qui n'était d'ailleurs pas pour déplaire aux clercs, mais déplaisait fort aux grands vassaux.

28 — *O.c.*, p. 115.

qu'Herbert y a ajouté le jeu de mots (à la rime) ***roi*** (« *rex* ») ***/roi*** (« ordre »)[29]. La question de la compétence et de la responsabilité du justicier est évidemment le problème récurrent que traite le roman. Un roi doit être avant tout un **justicier** : l'Église a su imposer cette exigence, et les Capétiens, depuis Louis le Gros (cf. Suger), ont une image de rois-justiciers. On peut objecter que, contrairement à Auguste qui avait fait procéder à une enquête, Dolopathos, appelé à juger son propre fils, prête foi bien naïvement aux propos de la reine et se fie aux apparences ; cependant, comme il s'agit ici du noyau originel de l'intrigue, dont la conservation est la condition de l'existence même du roman, on ne voit pas comment Jean ou Herbert auraient pu éviter cette mise en évidence de la **faiblesse** du justicier. Virgile et les sages[30] qui l'ont précédé ont cependant partiellement exonéré le roi de cette défaillance, la faute majeure étant imputée aux conseillers, accusés d'ignorance.

Pas de paix sans justice ; mais la paix est aussi garantie par la menace que fait peser sur des agresseurs potentiels la force dont dispose le justicier. L'usage de la force et de la violence n'est donc pas condamné ; l'idée est au fond celle de la nécessité d'une force de *dissuasion* (*si vis pacem...*). C'est pour cette raison que Dolopathos, ayant assuré la paix et l'ordre sur sa terre, et craignant que ses chevaliers ne s'amollissent, organise un *bohord*. La crainte chevaleresque de la recréance, qui anime les héros courtois, n'est pas son propos : il faut seulement que la menace de la force reste crédible. Quand Dolopathos propose son propre règne en exemple à Lucimien, le narrateur Herbert adresse cet exemple également au jeune Louis, qui s'est déjà illustré sur les champs de bataille ; le sens de cet enseignement est donc clair : la fonction guerrière est fondamentale, il ne faut pas « désarmer ». Cela dit, même s'il faut maintenir son « potentiel militaire » pour décourager d'éventuels agresseurs, la guerre n'est

29 — Il sagit de la traduction par Herbert de la sentence de Platon : *... s'iroit a* ***roi*** *Se li philosophe erent* ***roi*** (v. 1257-8). C'est saint Jérôme (*Comm. sur Jonas*, III, 6-7) qui rapporte la parole de Platon : Felices fore respublicas si aut philosophi regnent, aut reges philosophentur (voy. Harald Hagerdabl, *Latin Fathers and the Classics*, 1958, p. 210).

30 — Les sept sages sont évidemment des émanations de Virgile. Une lecture « anecdotique » est insuffisante pour justifier leurs apparitions. Ils sont tous *de Rome*, donc implicitement soumis à Virgile si la mention des « plus grands sages » conviés au festin des « clercs félons » les inclut ; Virgile y est clairement désigné comme leur « seigneur et maître » : 1967 ss : *Lou maistre firent conpaignie / maint boin clerc de philosophie, / baicheleir et maistre d'aiaige / ke de Rome ierent li plus saige / (mais Virgilles ot la maistrie / desor toz et la signorie).* Lors de leurs interventions, ils agissent comme des agents de Virgile, des *légats* non déclarés en quelque sorte. Coïncidence : leur nombre correspond à celui des cardinaux « majeurs » du Sacré Collège.

pas une fin en soi et Virgile tempère l'enseignement donné par Dolopathos en soulignant qu'*il vaut mieux se faire aimer* : Jean dit, sans angélisme excessif : *studeas* ***magis*** *amari* ***quam*** *timeri* (21, 11), et Herbert traduit :

> molt valt muelz servir par amor 2201
> ke par force ne par cremor.

La « deuxième fonction » est garante de la prospérité (troisième fonction). Qu'en est-il de la première fonction, la fonction religieuse ?

Le schéma trifonctionnel est incontestablement celui qui hante les théoriciens de la monarchie capétienne, à la fin du XII^e^ siècle et au début du XIII^e^ : le roi assure au peuple de Dieu la prospérité (3^e^ fonction) par l'exercice de la justice (1^re^) et par le glaive (2^e^) ; la personne du roi cumule donc les trois fonctions, les équilibre, en assure la solidarité. Le roi est-il pour autant lui-même un prêtre, un autre Melchisédech ou un nouveau David ? On sait que cette prétention sacerdotale des rois **qui ont reçu l'onction** lors du sacre s'est heurtée à la volonté théocratique des papes grégorianistes qui ne reconnaissent aux monarques que le pouvoir **temporel**. De fait, à partir du XII^e^ siècle le sacre passe au second plan, même si les monarques temporels ne l'abandonnent pas totalement. Or dans le *roman de Dolopathos* le rapport du roi à la religion est discret : il est pieux[31] et il favorise le clergé. Banalités ? sans doute, mais elles ne sont en rien contredites par le personnage de Philippe Auguste. Depuis Louis VI les rois de France se sont fait remarquer par leur piété et par leur empressement à soutenir leur clergé[32].

L'indépendance de Dolopathos par rapport à Rome

Après avoir reçu la main de la nièce d'Auguste, Dolopathos est exempté du tribut[33]. **Ce passage important doit retenir l'attention** : « J'ai vu en vous tant de qualités que je vous déclare pour toujours quitte du tribut que vous m'avez payé chaque année ;

31 — Vers 295, 3139, 4431.

32 — Si avec la papauté leurs rapports ont été parfois tendus, ils n'ont jamais été violents.

33 — Chez Jean, l'empereur agit ainsi par le conseil du Sénat (11, 14). Voici le passage intégral : *Rex autem Dolopathos ad tantam postea Cesaris peruenit gratiam, ut ei Cesar in amicicium recepto* ***ex consilio senatorum*** *tributa Sicilie perpetuo relaxaret eique sororem sue uxoris uidelicet Agrippe filiam cum tributis regionum ac prouinciarum que Sicilie finitime sunt, coniugio copularet, ea tamen conditione quod in omnibus faueret curie et rem publicam armis et consilio tutaretur.*

vous ne me le paierez plus jamais. Les rois qui sont vos voisins et qui m'ont jusqu'ici payé le tribut qu'ils me devaient, c'est à vous que désormais ils le paieront, et c'est de vous qu'ils tiendront leurs terres. Je vous donnerai un acte écrit. »[34] Seule condition mise à cette indépendance octroyée : une fidélité perpétuelle[35].

Une fois posé que le roi de Sicile reste le féal d'Auguste, qui lui a octroyé une réelle indépendance, on constate qu'il n'est plus guère[36] question de l'empereur, sauf pour signaler sa mort au vers 11484 : c'est l'amorce de l'effacement du monde antique, païen, pré-chrétien. La relation avec Rome *caput mundi* est symboliquement maintenue, mais il y a un glissement de l'intérêt vers la Sicile de Dolopathos et de Lucimien, à partir du retour de Lucimien et jusqu'à son abdication : les déplacements se font dans le sens Rome-Palerme (retour de Lucimien, venue des sages, de Virgile[37], du Saint homme). L'accomplissement de la prédiction qui avait été annoncée à la naissance de Lucimien, à savoir que

> ... le grant Deu aoreroit 1142
> et se deverroit crestïens
> et despiroit les deus paiens.

34 — V. 880 ss : *Pour lou bien c'an vos ai troveit / **Vos clein quite vostre treüt** / Ke chescun an m'aveiz renduit, / Et toz jors quites an sereiz / Ne ja mais jor nel paiereiz. / Li rois ke vostre vosin sont, / Ke lor droit treüt renduit m'ont, / A toz jors mais le vos rendront / Et de vos lor terre tenront. / De ceu mes lettres vos donrai.*

35 — V. 890ss : *Mais un point vos deviserai : / Je wel c'ansi soit, c'est la fins, / Ke vos soiez a Rome enclins / D'armes, de consoil et d'aïe / A toz les jors de vostre vie.*

36 — L'empereur n'est plus mentionné qu'en arrière-plan du personnage de Virgile, aux v. 1424 (Virgile n'a jamais prêté son traité des sept arts à personne, pas même à César) et 1636 (César avait ordonné que tous les Romains vénérassent la personne de Virgile) ; Lucimien invoque le nom de son oncle César au v. 1738 et au v. 1763 lorsqu'il menace les clercs félons qui ont voulu l'empoisonner, et lorsqu'il fait son serment d'obéissance à Virgile il associe également le nom de son oncle à ceux de sa mère et de son père (v. 2229 ss) : *Dont li ait jureït sor sa loi, / Sor la santeit Cesar lou roi / Et sor la vie de son pere, / Sor l'ame de sa bone mere, / Ke sens refuzeir garderait / Tout ceu k'i li comanderait.*

37 — Virgile rentre cependant à Rome parce que Rome est le siège de toute forme de clergie « à perpétuité ». On se demande pourquoi Jean et Herbert ont placé Mantoue en Sicile : nous tenons peut-être ici l'explication de cette « erreur grossière » : l'espace géographique du conte est limité à la Sicile et à Rome ; Jérusalem ne s'y ajoute qu'en perspective, à la fin). Virgile est né en Sicile, a brillé, a régné sur la clergie à Rome, *caput mundi*, mais a transmis, par Lucimien, la clergie à son pays natal, où il a été finalement enseveli : la boucle est bouclée. La Sicile, dont tout un chacun savait nécessairement que c'est une île, est pourtant évoquée en continuité continentale avec Rome. Cessons donc de nous demander si c'est par ignorance et demandons-nous s'il n'y a pas un sens à donner à ces déviations, en recourant à une lecture symbolique. Outre le désir de maintenir un *flou poétique* (comme quand l'auteur du *Conte de Floire et Blancheflor* fait de Bagdad un port de Méditerranée qui rappelle étrangement Alexandrie), il y a peut-être aussi la volonté de faire comprendre que la Sicile est terre symbolique, susceptible de représenter les royaumes (chrétiens) d'Occident, bénéficiaires de la *translatio studii* (et *imperii* ?), et en premier lieu — pour Herbert — le plus puissant d'entre eux, le royaume de France.

se produira à l'arrivée du Saint homme, disciple de Jésus, porteur de la bonne parole.

Cette Sicile qui va massivement se convertir au christianisme avant le reste de l'Empire préfigure le destin de l'Occident, du royaume de France. Auguste mort, il n'est même pas nécessaire de dire que la Rome impériale est dévaluée : Jean et Herbert savent qu'à l'avènement du christianisme[38] les successeurs d'Auguste ont persécuté les Chrétiens[39] ; aussi, après la *translatio studii* qui s'est faite au bénéfice de la Sicile (je serais tenté de dire : de la France[40]), il se produit une *translatio imperii* que légitiment l'origine Troyenne, le sang impérial et, *in fine*, la conversion au christianisme.

Herbert, Rome, l'Empire et la France

Si Jean a pu, sporadiquement, se référer aux modèles politiques de son temps parce qu'ils s'imposaient à lui plus ou moins consciemment, il semble bien qu'Herbert se soit délibérément référé[41] à la situation du royaume de France et à sa relation avec Rome, qui pendant la crise grégorienne et, sous Philippe II, même au plus fort de l'affaire de la répudiation d'Ingeburg, **n'a jamais connu de conflit ouvert**. D'autre part, après Bouvines (1214), le roi de France occupe une place si importante en Occident que le schéma dual (Empereur/Pape) sur lequel se fondait l'idée impériale est altéré. Les rois, et surtout le roi de France dont l'indépendance est remarquable, constituent un pôle de pouvoir temporel qui dévalue sérieusement la puissance impériale, même si, pour le spirituel, le pape reste le suzerain incontesté.

Comment cette évolution de la hiérarchie des pouvoirs se présente-t-elle dans le *Dolopathos* ? Voici le schéma évolutif que je propose :

38 — Voy. v. 11580 : *Conmandeiz est a chescun home / Ke nuns hons noveil deu ne croie / Se l'empereires ne l'ottroie, / Si seignator et li barons.*

39 — Herbert pouvait songer aux conflits qui ont empoisonné les relations entre la Rome des grégoriens et les empereurs germaniques. Au XIII^e^ siècle plusieurs facteurs contribuent à altérer la représentation de l'autorité impériale, affaiblie par le fait que même si l'empereur est roi d'Italie, il n'est guère que le suzerain des princes de la Germanie, et aussi par la suzeraineté du pape sur l'ensemble de la chrétienté...

40 — Toute analogie avec la Sicile réelle, celle de Frédéric II, est en revanche exclue.

41 — peut-être aussi Jean, mais dans une moindre mesure.

	TEMPOREL ROME SICILE	SPIRITUEL (clergie païenne)
Phase 1	**AUGUSTE > Dolopathos**	**VIRGILE**

Phase 2	**AUGUSTE = DOLOPATHOS**	**VIRGILE > LUCIMIEN**

JÉSUS ressuscité // Virgile † Auguste † Dolopathos †

	TEMPOREL ROME SICILE	SPIRITUEL (clergie chrétienne) ROME SICILE
Phase 1 (transition)	ø (TIBÈRE) **LUCIMIEN**	ø **LUCIMIEN**

CHRISTIANISATION

Phase 2 (devenir)	**EMPEREUR-ROI**	**PAPE**

a) Avant le couronnement de Lucimien le schéma est le suivant :
Dans l'ordre du Temporel :

phase 1 : Auguste (L'empereur) est le légitime suzerain temporel de tous les rois, et en particulier de Dolopathos.

phase 2 : Même schéma, mais **Dolopathos** est presque totalement affranchi de la *potestas* impériale.

Dans l'ordre du Spirituel :

phase 1 : Virgile représente seul un pôle clérical : il est le suzerain des clercs. il est le maître des sept arts et de la philosophie :

phase 2 : Virgile a légué à **Lucimien** sa clergie.

La transition au christianisme se produit dans le temps même de la narration :

b) **Après la mort de Virgile, d'Auguste et de Dolopathos** s'achève la gestation du monde nouveau, en deux phases :

phase 1. Le vœu de Platon semble exaucé à l'avènement de Lucimien (fusion de la clergie païenne et du pouvoir temporel). Auguste est mort, Jean nomme Tibère (c'est à la fin de son règne qu'apparaît le Saint homme ; Hilka 91 24), Herbert, lui, omet de désigner par son nom le successeur d'Auguste ; mais comme chacun sait qu'il a été un persécuteur des Chrétiens cet empereur perd, *ipso facto*, toute autorité : Herbert suggère habilement cette déchéance de l'*auctoritas* en recourant à l'anonymat.

Le monde païen est mort ; il en résulte une double absence à Rome : Auguste mort, la fonction de l'empereur est dévaluée ; Virgile mort, la *clergie* païenne est orpheline. Seul Lucimien, roi de Sicile, assure la continuité de l'***imperium*** et du ***studium***, continuité que légitime la prédestination au baptême.

phase 2. Elle est **amorcée** par le Saint homme « nouveau sage de Rome » qui apporte la nouvelle *clergie.* L'*imperium* d'Auguste était progressivement passé à Dolopathos et de lui à Lucimien. Qui détient l'imperium à l'ère chrétienne ? La dévolution par Lucimien de la *potestas* royale à un homme « *loial et de grant proesse* » signe la laïcisation du pouvoir temporel. Le roman s'achève lorsque commence le « royaume de Dieu » : seul le pape chef de l'Église pourra désormais détenir l'*auctoritas* qui légitime la *potestas* des monarques. C'est un devenir connu de Jean et d'Herbert, qui n'a pas besoin d'être explicité.

Ainsi Virgile et le Saint homme se trouvent dans le même rapport que Dolopathos et Lucimien. De même que le christianisme du Saint homme transcende la sagesse du « philosophe » antique, la foi a apporté la lumière à l'héritier[42] du roi Dolopathos. Le principe de ce dépassement du modèle « païen » antique est un lieu commun, et il est déjà formulé clairement par Herbert, dans sa dédicace à Louis VIII :

> ... plus grant valor doit avoir
> Loeÿs c'Alexandre n'out,
> ke tant valuit et ke tant sout.
> Phelipes fut peire Alexandre,
> mais molt par fut sa volour maindre
> ke la Phelipe, a roi de France ;
> et bien saichiez tot sen doutence
> c'Alixandres estoit paiens,
> mais Loeÿs iert crestïens,

Ce que l'on perçoit donc en filigrane, c'est une représentation « tripolaire » greffée sur un schéma bipolaire :

Pape
empereur / roi

schéma où l'empereur et le roi coexistent au même plan, même si le prestige de l'un est perçu en déclin, la puissance de l'autre

42 — Sur le nom prédestiné, et confirmé par le baptême, de **Lucinius/Lucimien** ; je ne m'attarde pas, Y. Fœhr-Janssens, *o. c.*, ayant déjà tout dit.

en pleine ascension[43]. Représentation probablement vivace chez les clercs lorrains de langue française, vassaux de l'empereur au temporel, aspirant à passer dans la mouvance française et, bien sûr, imbus du théocratisme grégorien et soumis à l'incontestée prééminence du Pape au spirituel.

En guise de conclusion

On serait en droit de s'interroger sur l'importance qu'il faut accorder à la maxime de Platon : *felicem fore rem publicam si philosophi regnarent uel reges philosopharent* : « Tout irait bien si les philosophes étaient rois et si les rois étaient philosophes ». En effet, comment satisfaire à cette exigence **alors que Lucimien abdique**. Si la **véritable** philosophie — la sagesse chrétienne — entraîne le renoncement au pouvoir, y a-t-il un salut pour la *res publica* ? Pourquoi diable — si j'ose dire ! — Jean de Hauteseille, qui fait de Lucinius un clerc « accompli », amène-t-il ce personnage, une fois qu'il est touché par la lumière de la foi chrétienne, à renoncer au pouvoir temporel ? L'attitude de Lucinius invaliderait-elle la formule platonicienne dont le souvenir avait surgi dans l'esprit de Dolopathos et l'avait amené à confier son héritier à Virgile ? Faut-il comprendre qu'un roi doive abdiquer pour mériter le nom de philosophe ? C'est le problème soulevé par la « sainte abdication du prince », dont la littérature offre d'autres exemples (par ex. les *moniages*). Jean Batany, que je remercie par la même occasion pour les références bibliographiques et les réflexions personnelles qu'il m'a très amicalement prodiguées, me rappelle que, « en 1078, Grégoire VII avait blâmé vertement l'abbé de Cluny pour avoir accepté la prise d'habit du duc de Bourgogne, qui aurait été plus utile à la chrétienté à la tête de ses troupes ». Pour le moine Jean, la prise d'habit et la sainteté de Lucimien sont l'aboutissement logique de l'itinéraire initiatique du personnage. Le problème du pouvoir est à ce moment détaché de l'aventure mystique de Lucinius et résolu dans le cadre de l'idéologie grégorienne : Le roi-philosophe Lucinius met sa *potestas* au service de la foi en christianisant le trône et le peuple de Dieu. Le royaume de Dieu étant arrivé, le héros messianique rejoint Jérusalem, but géographique et mystique de toute destinée chrétienne, tandis que sa couronne est remise à un roi laïc.

43 — Voy. J.-F. Lemarignier, *La France médiévale. Institutions et société*, Paris, A. Colin 1970, p. 226 ss.

*
* *

Jean a écrit le roman de la transition du monde païen au monde chrétien. **Parce qu'il a dédicacé son œuvre à Louis**, Herbert a fait en sorte que la Sicile fictive et le roi Dolopathos deviennent des préfigurations de la France et de Philippe Auguste, le roi-empereur, le guerrier, le bâtisseur, l'organisateur, le justicier, le protecteur du clergé. Il se trouvait que certains traits du personnage de Lucinius-Lucimien — l'obéissance, la douceur, la piété, la culture — pouvaient même rappeler la personnalité de Louis VIII. Le roman de Jean qui était plutôt un « chastoiement des clercs » devient alors avec Herbert une sorte de « chastoiement du prince ». C'est pourquoi chez le traducteur l'épilogue de l'abdication de Lucimien semble être en dissonance avec la maxime emblématique de Platon.

Jean-Luc LECLANCHE
Université de Limoges